

**JOURNAL OFFICIEL****DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****Philippe MACHENAUD-JACQUIER**  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf**NUMERO SPECIAL**Matahiti 162  
N° 14 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 12  
no Eperera 2013

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

**SOMMAIRE****PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES****Pages**

Arrêté n° 459 CM du 10 avril 2013 portant modification de l'arrêté n° 2152 CM du 27 décembre 2012 portant suspension provisoire de la délivrance des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime .....	<b>894</b>
Arrêté n° 460 CM du 10 avril 2013 autorisant l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant compris entre 10 000 000 euros (c/v 1 193 317 422 F CFP) et 50 000 000 euros (c/v 5 966 587 112 F CFP) pour financer partiellement les opérations d'investissement du budget général 2013 .....	<b>894</b>
Arrêté n° 461 CM du 10 avril 2013 portant nomination de Mme Patricia Putoa épouse Grand en qualité de directrice par intérim de l'établissement public administratif dénommé Fare Tama Hau .....	<b>895</b>
Arrêté n° 462 CM du 10 avril 2013 portant répartition des crédits de paiement n° 3-2013 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 .....	<b>895</b>

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 459 CM du 10 avril 2013 portant modification de l'arrêté n° 2152 CM du 27 décembre 2012 portant suspension provisoire de la délivrance des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime.**

NOR : DAF1300526AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 385 CM du 4 mars 2004 modifié relatif à la procédure d'instruction et de recevabilité des demandes d'occupations de dépendances du domaine public ;

Vu l'arrêté n° 2152 CM du 27 décembre 2012 portant suspension provisoire de la délivrance des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 3 avril 2013,

Arrête :

Article 1er.— L'article 3 de l'arrêté n° 2152 CM du 27 décembre 2012 est modifié et remplacé comme suit :

«L'autorité compétente peut également accorder des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins culturelles, sportives, culturelles, de loisirs et d'animation et ne comportant aucune emprise ou incorporation au sol. Il peut également accorder des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime aux fins de régularisation de constructions à usage d'habitation.»

Art. 2.— Le ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et des aéroports, et le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 avril 2013.

Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'équipement  
et des transports terrestres,*  
James SALMON.

Pour le ministre de l'aménagement  
et du logement, absent :

*Le vice-président,*  
Antony GEROS.

**ARRETE n° 460 CM du 10 avril 2013 autorisant l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant compris entre 10 000 000 euros (c/v 1 193 317 422 F CFP) et 50 000 000 euros (c/v 5 966 587 112 F CFP) pour financer partiellement les opérations d'investissement du budget général 2013.**

NOR : DFP1300482AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 avril 2013,

Arrête :

Article 1er.— Est autorisée la réalisation d'une émission obligataire pour un montant compris entre 10 000 000 euros (c/v 1 193 317 422 F CFP) et 50 000 000 euros (c/v 5 966 587 712 F CFP). Le ministre chargé des finances est habilité à négocier et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre d'émissions obligataires au sein du programme Euro Medium Term Note (EMTN).

Cet emprunt est destiné à financer partiellement les opérations d'investissement du budget général 2013.

Art. 2.— Pour l'assister dans cette émission obligataire, la Polynésie française confie au groupe Hong Kong & Shanghai Banking Corporation (HSBC), le mandat d'arrangement.

Art. 3.— Les conditions financières de cet emprunt obligataire sont définies selon le cadre général suivant :

*Durée* : 10 ans à 12 ans maximum ;

*Mode d'amortissement du capital* : *In fine* ;

*Devise* : Euro ;

*Taux d'intérêt* : Fixe ou variable, selon les opportunités existantes au moment de l'émission.

Art. 4.— En vertu des dispositions de l'article précédent, la Polynésie française s'engage à inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, à titre de provision une quote-part du montant de l'émission et les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi qu'au règlement des intérêts, frais et charges accessoires des emprunts, objet du présent arrêté.

Art. 5.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 avril 2013.

Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie, des finances,  
du travail et de l'emploi,  
Pierre FREBAULT.*

**ARRETE n° 461 CM du 10 avril 2013 portant nomination de Mme Patricia Putoa épouse Grand en qualité de directrice par intérim de l'établissement public administratif dénommé Fare Tama Hau.**

NOR : FTH1300730AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004 modifiée portant création d'un établissement public administratif chargé de la prise en charge médico-sociale de l'enfant et de l'adolescent ;

Vu la demande de congé de M. Daniel Dumont ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 avril 2013,

Arrête :

Article 1er.— Mme Patricia Putoa épouse Grand est nommée en qualité de directrice par intérim de l'établissement public administratif dénommé Fare Tama Hau, durant l'absence du Dr Daniel Dumont, directeur, du 11 au 22 avril 2013 inclus.

Art. 2.— Le ministre de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 avril 2013.

Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la santé  
et de la solidarité,  
Charles TETARIA.*

**ARRETE n° 462 CM du 10 avril 2013 portant répartition des crédits de paiement n° 3-2013 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013.**

NOR : DBP1300524AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 ;

Vu l'arrêté n° 15 CM du 8 janvier 2013 portant répartition des crédits de paiement n° 1-2013 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 ;

Vu l'arrêté n° 290 CM du 7 mars 2013 portant répartition des crédits de paiement n° 2-2013 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 avril 2013,

Arrête :

Article 1er.— La répartition prévisionnelle n° 3-2013 des crédits de paiement du budget d'investissement de l'exercice 2013 est déterminée selon les annexes n° 1 et 2 ci-jointes.

Art. 2.— Le vice-président en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 avril 2013.  
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le vice-président,*  
Antony GEROS.

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA
VP	900	90001	148.2012	Plan de développement économique et social de la PF	1 725 600	1 725 600
	<b>Total 900</b>				<b>1 725 600</b>	<b>1 725 600</b>
VP	901	90105	10.2013	Equipements informatiques Tous services - 2013	1 014 805	1 014 805
VP	901	90102	277.2013	Applications informatiques diverses tous services - 2013	656 325	656 325
MEF	901	90101	11.2013	Materiel de transport - Tous services - 2013	2 800 000	2 800 000
MEF	901	90105	16.2013	Matériel et mobilier de bureau - Tous services - 2013	10 526 623	10 526 623
MAA	901	90102	14.2011	Programme d'informatisation - DAF (applicadastre)	9 681 844	9 681 844
MAA	901	90104	4.2012	Travaux sur bâtiments du pays - 2012	- 278 454	- 278 454
MAA	901	90102	13.2011	Restauration et numérisation des registres fonciers	- 3 269 644	- 3 269 644
	<b>Total 901</b>				<b>21 131 499</b>	<b>21 131 499</b>
MAA	903	90303	325.2011	Schéma d'aménagement général de la Polynésie française	- 1 725 600	- 1 725 600
MCA	903	90305	228.2012	Remise aux normes de la place To'ata	22 000 000	22 000 000
	<b>Total 903</b>				<b>20 274 400</b>	<b>20 274 400</b>
MRM	905	90503	186.2001	Programme pour la pêche (FIM) (DGDE)	- 524 077	- 524 077
MRM	905	90503	85.2011	Equipements du Centre Technique Aquacole	- 119 112	- 119 112
MRM	905	90503	168.2012	Dispositifs de concentration de poissons - 2012	- 13 136	- 13 136
MCA	905	90505	84.2009	Fare artisanal Rikitea	113 960	113 960
MCA	905	90505	318.2009	Fare artisanal Huahine	- 102 044	- 102 044
MCA	905	90505	320.2009	Fare artisanal Tubuai	- 11 916	- 11 916
	<b>Total 905</b>				<b>656 325</b>	<b>656 325</b>
MCA	908	90802	26.2008	Acquisition de matériels divers	700 000	700 000
MCA	908	90802	177.2012	Aménagements et travaux divers sur sites culturels - 2012	- 700 000	- 700 000
	<b>Total 908</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
MEJ	909	90902	109.2013	Equipements des établissements scolaires - 2013	52 171 335	52 171 335
MEJ	909	90902	10.2007	Construction d'un internat et réhabilitation des bâtiments du collège d'ATUONA	- 2 199 780	- 2 199 780
MEJ	909	90902	25.2003	Const et grosses réparations de lycées et collèges (2è Cdév)	- 326 368	- 326 368
MEJ	909	90902	37.2006	Construction et rénovation lourde lyc. et coll.	- 90 102	- 90 102
MEJ	909	90902	161.2006	Construction d'un internat garçons au Collège de TAIOHAE	- 159 664	- 159 664
MEJ	909	90902	113.2009	Atelier SEGPA et réhabilitation du collège de Paopao	- 13 136	- 13 136
MEJ	909	90902	290.2009	Collège de Mataura-Reconstruction d'un bâtiment d'enseignement	- 669 543	- 669 543
MEJ	909	90902	326.2009	LP Uturoa-Construction de bâtiments	- 2 536 254	- 2 536 254
MEJ	909	90902	333.2009	Collège de Makemo : bâtiment d'enseignement	- 3 204 737	- 3 204 737
MEJ	909	90902	335.2009	Collège de Taravao : Tranche 2	- 4 371 737	- 4 371 737

## Annexe 1 Arrêté de répartition n° 3-2013

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA
MEJ	909	90902	128.2010	Equipements, aménagements, et travaux divers - Collèges et lycées 2010	- 110 000	- 110 000
MEJ	909	90902	118.2011	Equipements des établissements scolaires 2011	- 137 106	- 137 106
MEJ	909	90902	345.2011	Collège de Mataura - Restructuration de l'établissement - Phase2 - Etudes	- 5 965 850	- 5 965 850
MEJ	909	90902	183.2012	Equipements des établissements scolaires 2012	- 175 152	- 175 152
MEJ	909	90902	110.2013	Aménagements et travaux divers lycées et collèges - 2013	- 37 500 000	- 37 500 000
MEJ	909	90902	182.2012	Equipements informatiques des établissements - 2012	- 2 171 334	- 2 171 334
	<b>Total 909</b>				<b>- 7 459 428</b>	<b>- 7 459 428</b>
MET	914	91401	140.2006	Construction d'un pont sur la FAUTAUA à TITIORO	- 403 901	- 403 901
MET	914	91401	72.2005	Aménagement Trou du souffleur	403 901	403 901
MET	914	91402	227.2011	Aménagements et travaux divers - ouvrages aéroportuaires Marquises - 2011	- 105 000	- 105 000
MET	914	91402	165.2006	Construction des bâtiments aéroportuaires de l'aérodrome de AHE	42 000	42 000
MET	914	91402	168.2006	Extension de l'aérodrome de Manihi	44 000	44 000
MET	914	91402	90.2012	Aménagements et travaux divers - ouvrages aéroportuaires ISLV - 2012	19 000	19 000
MET	914	91402	229.2009	Extension du quai de Vairao	- 2 910 000	- 2 910 000
MET	914	91402	207.2007	Quai Kauehi - Etudes	- 3 522 000	- 3 522 000
MET	914	91402	132.2008	Réparation du quai de Taiohae à Nuku Hiva	- 15 533 835	- 15 533 835
MET	914	91402	142.2008	Rénovation du débarcadère Nord de Tatakoto (3IF 2011)	21 965 835	21 965 835
MET	914	91402	201.2006	Hangar portuaire de Kaukura	- 938 595	- 938 595
MET	914	91402	104.2008	Hangar portuaire de Marokau	- 1 032 231	- 1 032 231
MET	914	91401	179.2011	Rénovation hangar Présidence à Tipaerui	- 83 752	- 83 752
MET	914	91401	189.2011	Aménagement hangar de MAIAO	2 937 780	2 937 780
MET	914	91402	236.2010	Reconstruction hangar portuaire à Nihiru - Makemo	- 883 202	- 883 202
MET	914	91403	148.2008	Etudes d'assainissement pluvial de la pointe Vénus - Mahina	- 204 729	- 204 729
MET	914	91403	150.2008	Etudes d'assainissement pluvial et rivière à Faa	2 305 424	2 305 424
MET	914	91403	152.2008	Assainissement des zones amonts et avals, route territoriale de Bora Bora	- 43 212	- 43 212
MET	914	91403	153.2008	Etudes d'assainissement de la rivière Maruapo	831 765	831 765
MET	914	91403	247.2009	Etudes protection des berges Vavii - Taiarapu Ouest	- 258 050	- 258 050
MET	914	91403	248.2009	Etudes protection des berges Tiirahi - Taiarapu Ouest	- 1 000 000	- 1 000 000
MET	914	91403	252.2009	Etudes protection de berges Vaipoopoo - Punaauia	- 175 835	- 175 835
MET	914	91403	253.2009	Etudes d'assainissement de la rivière Tavararo	- 554 127	- 554 127

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FPI/ENA
MET	914	91403	254.2009	Etudes d'assainissement de la rivière Papehaua	587 008	587 008
MET	914	91403	240.2010	Etudes d'assainissement de la rivière AHAVINI - Tairapu Est	- 17 656	- 17 656
MET	914	91403	242.2010	Etude d'assainissement de la rivière TIAPA - Paea	- 405 705	- 405 705
MET	914	91403	276.2011	Protection du littoral de Faaripo - Papenoo	17 575 939	17 575 939
MET	914	91401	163.2013	Aménagements et travaux divers - réseau routier MARQ - 2013	- 3 000 000	- 3 000 000
MET	914	91403	237.2013	Aménagements et travaux divers - défense contre les eaux MARQ - 2013	- 6 064 883	- 6 064 883
MET	914	91401	173.2013	Aménagements et travaux divers - réseau routier ISLV - 2013	- 3 000 000	- 3 000 000
MET	914	91403	238.2013	Aménagements et travaux divers - défense contre les eaux ISLV - 2013	- 3 000 000	- 3 000 000
MET	914	91401	176.2013	Grosses réparations et mise en conformité des ouvrages d'art en Polynésie - 2013	- 3 000 000	- 3 000 000
MET	914	91403	235.2013	Aménagements et travaux divers - défense contre les eaux AUST 2013	- 575 939	- 575 939
<b>Total 914</b>						
MAA	916	91603	139.2012	Travaux divers sur biens du domaine privé du pays - 2012	- 1 949 046	- 1 949 046
MAA	916	91603	279.2010	Etudes de cadastre (DGDE) - Programmation 2010	- 4 184 700	- 4 184 700
<b>Total 916</b>					- 6 133 746	- 6 133 746
MEF	951	95103	279.2013	Annulation de titres	6 744 970	6 744 970
<b>Total 951</b>					6 744 970	6 744 970
<b>total</b>					<b>35 626 970</b>	<b>35 626 970</b>

## Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 3-2013

MIN	900	901	903	905	906	909	914	916	951	Total
MP	1 725 600	1 671 130								3 396 730
MEF		13 326 623							6 744 970	19 678 216
MET										1 557 453
MRM				656 325						656 325
MESJ						7 459 428				7 459 428
MANA		6 133 746	1 725 600					6 133 746		13 593 092
MCA			22 000 000							22 000 000
TOTAL	1 725 600	17 011 459	23 725 600	656 325		7 459 428		12 267 492	6 744 970	60 608 370